

# RAPPORT ANNUEL

## 2024-2025 D'EM/ANB



LIEN SANTÉ  
NB  
HEALTH LINK



# Table des matières

Message du président .....	4	Ressources humaines d'EM/ANB .....	17
Message du directeur général .....	5	Aperçu du Plan stratégique .....	18
Conseil d'administration et équipe de la haute direction .....	7	Mission, vision et valeurs .....	18
Aperçu d'EM/ANB .....	8	Orientations stratégiques .....	18
Opérations et services .....	8	Le point sur le Plan stratégique .....	19
Installations .....	9	Piloter un modèle de soins coordonnés et améliorés en milieu communautaire .....	19
Dotation en personnel .....	10	Lancer le plan de stabilisation du système d'ANB .....	19
Contacts auprès de patients d'EM/ANB .....	11	Atteindre l'effectif complet de fournisseurs de soins primaires pour Lien Santé NB .....	19
Service d'ambulance terrestre .....	11	Mettre en œuvre le système de dossier électronique de patient (PEM et ANB) .....	20
Service d'ambulance aérienne .....	12	Concevoir et mettre en œuvre un cadre d'engagement pour les employés .....	20
Programme extra-mural .....	12	Moderniser et optimiser un cadre de santé mentale et de mieux-être .....	20
Lien Santé NB .....	12	Moderniser et optimiser le programme de recrutement .....	20
Indicateurs de rendement clés .....	14	Effectuer une analyse de la charge de travail clinique du PEM ..	21
Ambulance Nouveau-Brunswick .....	14	Moderniser et optimiser la conception organisationnelle .....	21
Programme extra-mural .....	15	États financiers d'EM/ANB inc. .....	23
Lien Santé NB .....	16		

# Message du président

Au nom du conseil d'administration d'EM/ANB, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2024-2025, qui fait état des progrès réalisés par l'organisation en ce qui concerne les initiatives et les indicateurs de rendement clés pour cet exercice financier.

Ce fut ma première année en tant que président du conseil d'administration, suite à ma nomination en octobre 2024, et c'est pour moi un privilège de servir en cette qualité aux côtés d'une équipe d'administrateurs dévoués et déterminés à poursuivre l'amélioration des soins d'urgence et communautaires dans l'ensemble Nouveau-Brunswick.

L'une des principales réalisations du conseil d'administration cette année a été l'adoption d'une nouvelle approche pour renforcer la diversité des points de vue au sein du groupe. En nous appuyant sur le cadre existant des agences, des conseils et des commissions du gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous avons entamé le processus d'intégration de représentants du public au conseil d'administration d'EM/ANB. Un appel public à manifestation d'intérêt a été lancé au cours du dernier trimestre de l'exercice 2024-2025, et nous sommes impatients d'en partager les résultats et d'accueillir de nouveaux membres au cours de l'exercice à venir.

Du côté opérationnel, EM/ANB a fait progresser plusieurs initiatives clés concordant avec son plan d'affaires annuel et son plan stratégique à long terme. Ces efforts reflètent notre engagement à moderniser et à optimiser des secteurs fondamentaux tels que l'engagement du personnel, le recrutement et la conception organisationnelle. Parallèlement, EM/ANB continue de se concentrer à offrir des soins intégrés et centrés sur la personne en milieu communautaire, démontrant ainsi notre engagement envers l'innovation et l'excellence en matière de prestation de services. En lisant le rapport annuel de cette année, nous vous invitons à réfléchir à nos progrès communs, à célébrer les réalisations de nos équipes et à vous joindre à nous pour façonner l'avenir des soins de santé d'urgence et communautaires au Nouveau-Brunswick.

Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au personnel d'EM/ANB de toute la province. Que vous prodiguez des soins aux patients chaque jour ou que vous travailliez dans l'ombre pour soutenir le personnel de première ligne, je vous remercie du travail acharné, du dévouement et du professionnalisme dont vous ne cessez de faire preuve, jour après jour, dans le cadre de la prestation des soins à travers la province.

Cordialement,



**Lee Burry**  
Président, conseil d'administration d'EM/ANB

# Message du directeur général

Je suis heureux de présenter le rapport annuel 2024-2025 d'EM/ANB, qui est le fruit du travail assidu et du dévouement de nos équipes d'Ambulance Nouveau-Brunswick, du Programme extra-mural et de Lien Santé NB de partout dans la province.

Nos employés sont les piliers de notre organisation et, sans eux, aucune de ces importantes réalisations ne serait possible. À tous ceux et celles qui contribuent à appuyer la mission, la vision et les valeurs d'EM/ANB - tant nos professionnels de la santé que le personnel de soutien - merci. Vous donnez le meilleur de vous-même à cette organisation et, plus important encore, aux patients du Nouveau-Brunswick qui comptent sur vous jour après jour.

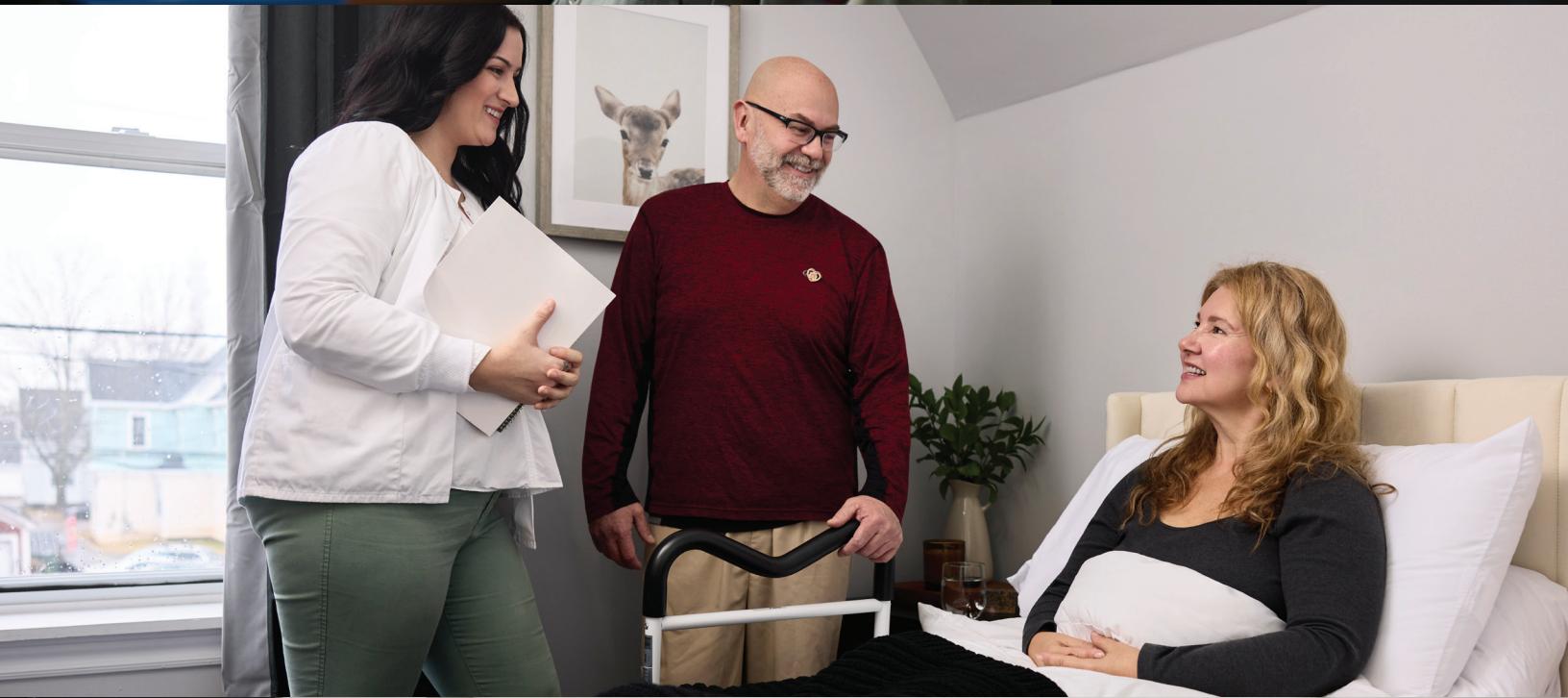
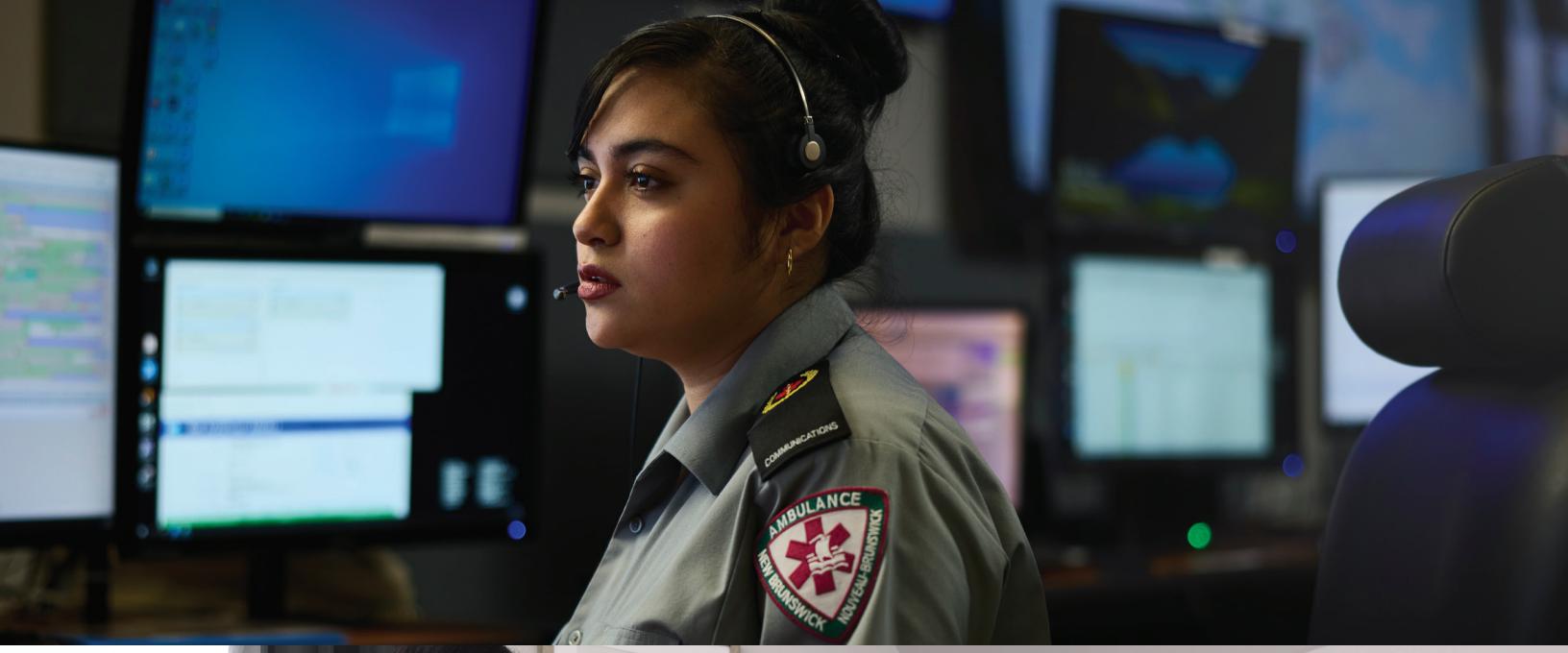
Je tiens également à profiter de cette occasion pour remercier nos partenaires en soins de santé ainsi que l'ensemble des professionnels de la santé qui continuent à déployer tant d'efforts pour offrir des soins à leurs patients partout dans la province.

En regardant vers l'avenir, nous nous engageons à continuer à collaborer avec nos équipes dans l'ensemble de l'organisation, avec notre conseil d'administration et avec nos partenaires au sein du système de soins de santé.

Respectueusement soumis,



**Craig Dalton**  
Directeur général, EM/ANB inc.



# Conseil d'administration et équipe de la haute direction

## Conseil d'administration

**Lee Barry**, *président*

Sous-ministre adjoint

Services ministériels

Ministère de la Santé

**Mathieu Chalifoux**, *secrétaire et trésorier*

Sous-ministre adjoint

Collaboration dans le système de santé

Ministère de la Santé

**Sharon Smyth Okana**

Vice-présidente principale

Programmes clientèles et soins infirmiers

Réseau de santé Vitalité

**Jim Mehan**, *vice-président*

Sous-ministre

Ministère du Développement social

**Margaret Melanson**

Présidente-directrice générale

Réseau de santé Horizon

## Équipe de la haute direction

**Craig Dalton**

Directeur général, EM/ANB

**Jean-Pierre Savoie**

Vice-président,

Opérations d'Ambulance Nouveau-Brunswick

**Ginette Pellerin**

Vice-présidente, Opérations du

Programme extra-mural

**Martine Des Roches**

Vice-présidente, Réseau de soins primaires

**Joan McGowan**

Vice-présidente, Qualité, sécurité des patients et formation

**Thomas George**

Vice-président, Rendement organisationnel, intégration et innovation numérique

**Lise Robichaud McGrath**

Directrice exécutive, Finances

**Martine Savoie**

Directrice, Ressources humaines

**Christianna Williston**

Directrice, Communications et relations externes

# Aperçu d'EM/ANB

## Opérations et services



plus de 2 000 employés



plus de 100 emplacements



plus de 650 véhicules



plus de 800 000 contacts auprès de patients

### AMBULANCE NOUVEAU-BRUNSWICK (ANB)

ANB assure la prestation de services médicaux d'urgence (SMU) au Nouveau-Brunswick.

#### Services

- Répartition et coordination des ambulances
- Interventions par ambulance aux appels d'urgence (911)
- Transferts interétablissements
- Services d'ambulance aérienne

#### Fournisseurs

- Répartiteurs médicaux d'urgence (RMU)
- Techniciens d'urgence médicale (TUM)
- Paramédics en soins primaires (PSP)
- Paramédics en soins avancés (PSA)
- Infirmiers de vol en soins critiques

### PROGRAMME EXTRA-MURAL (PEM)

Le PEM est une sorte d'« hôpital sans murs » offrant une gamme complète de soins de santé aux patients à leur domicile ou dans leur collectivité.

#### Services

- Soins aigus
- Soins aux malades chroniques
- Soins palliatifs
- Services d'oxygénothérapie à domicile
- Services de réadaptation

#### Fournisseurs

- Infirmières immatriculées (II)
- Infirmières auxiliaires autorisées (IAA)
- Préposées aux soins des patients (PSP)
- Travailleuses sociales
- Thérapeutes respiratoires (TR)
- Diététistes immatriculées
- Physiothérapeutes (PT)
- Ergothérapeutes (Erg.)
- Orthophonistes
- Aides en réadaptation

### LIEN SANTÉ NB (LSNB)

Lien Santé NB permet aux patients qui y sont inscrits d'avoir accès à un réseau de médecins de famille et d'infirmières praticiennes à travers la province. Ces patients ont ainsi accès à un centre médical temporaire jusqu'à ce qu'ils soient jumelés de façon permanente à un fournisseur de soins primaires dans leur collectivité.

#### Services

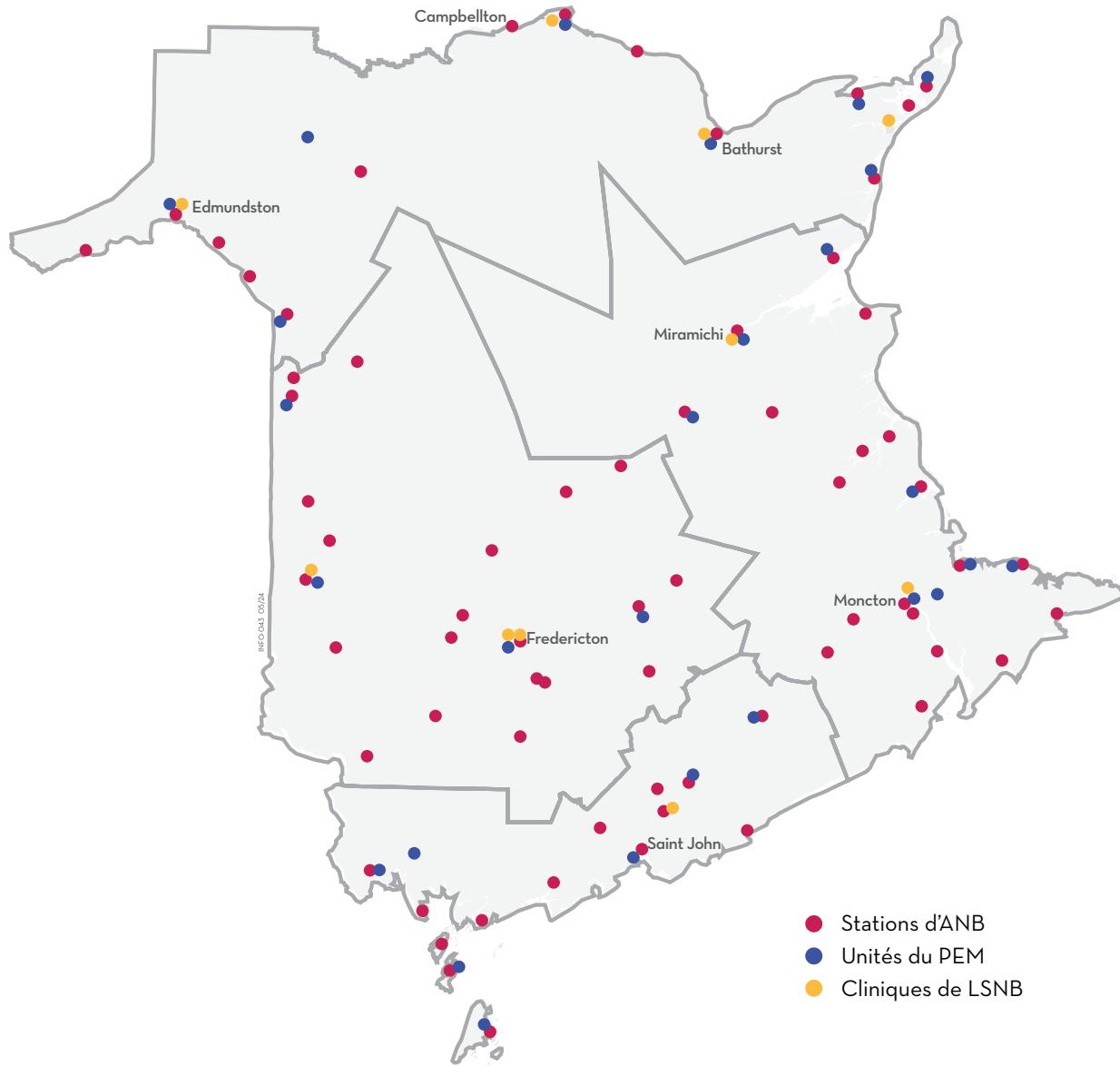
- Rendez-vous médicaux offerts en personne, par téléphone ou en mode virtuel
- Évaluations de patients
- Dossier de santé centralisé pour les patients
- Ordonnances de médicaments
- Diagnostics
- Aiguillages vers des soins spécialisés

#### Fournisseurs

- Médecins de famille
- Infirmières praticiennes (IP)
- Infirmières immatriculées (II)
- Infirmières auxiliaires autorisées (IAA)
- Travailleuses sociales
- Personnel administratif

## Installations

Au 31 mars 2025, les installations d'EM/ANB se composaient de 67 stations et 14 postes du côté d'Ambulance Nouveau-Brunswick, de 23 unités et 4 unités satellites du côté du Programme extra-mural et de 10 cliniques du côté de Lien Santé NB.



## Dotation en personnel

Classification des emplois	Dénombrement des effectifs (#)	Dénombrement des effectifs (ETP)
<b>Ambulance Nouveau-Brunswick</b>	<b>1 044</b>	<b>733,89</b>
Paramédic en soins avancés	93	60,50
Infirmier de vol en soins critiques	15	9,50
Coordonnateur du transport de patients en phase critique	4	3,33
Répartiteur médical d'urgence	46	42,33
Coordonnateur des répartiteurs médicaux d'urgence	10	8,33
Technicien d'urgence médicale	33	25,00
Paramédic en soins primaires	772	516,50
Coordonnateur paramédical	71	68,40
<b>Programme extra-mural</b>	<b>1 010</b>	<b>778,30</b>
Coordonnateur des services administratifs	2	2,00
Soutien administratif	85	70,40
Coordonnateur des soutiens administratifs	2	2,00
Soutien administratif (non clinique)	11	9,40
Coordonnateur, projets et programmes	1	0
Diététiste	29	25,90
Infirmier auxiliaire autorisé	88	62,50
Gestionnaire, Opérations du PEM	44	42,40
Gestionnaire, Services de radiographie mobiles	1	1,00
Ergothérapeute	66	61,30
Préposé aux soins des patients	5	4,60
Physiothérapeute	58	45,10
Infirmier immatriculé	486	343,60
Aide en réadaptation	34	31,80
Thérapeute respiratoire	52	40,00
Travailleur social	30	23,80
Orthophoniste	15	12,50
Commis aux télécommunications	1	0
<b>LSNB</b>	<b>84</b>	<b>60,40</b>
Adjoint administratif (clinique)	24	20,00
Commis à l'administration (clinique)	3	3,00
Soutien administratif (non clinique)	7	7,00
Infirmier auxiliaire autorisé	1	0
Gestionnaire, Opérations de Lien Santé NB	1	1,00
Infirmier praticien	14	3,60
Infirmier immatriculé	33	24,80
Travailleur social	1	1,00
<b>Total des effectifs d'EM/ANB</b>	<b>2 138</b>	<b>1 572,59</b>

**Remarque :** Les chiffres ci-dessus liés aux effectifs englobent tous les employés actifs à temps plein, à temps partiel et occasionnels au 31 mars 2025.

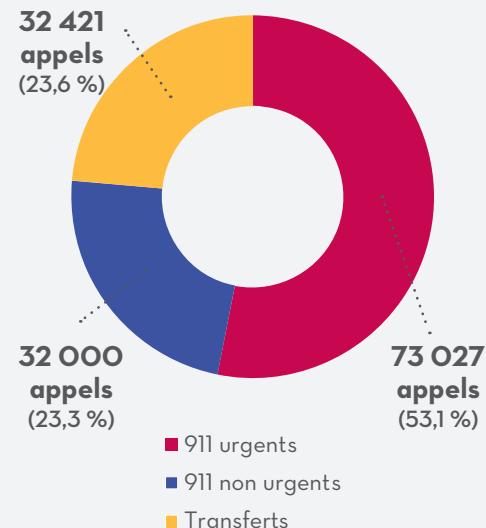
## Contacts auprès de patients d'EM/ANB

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, les professionnels de la santé d'EM/ANB ont établi au total plus de 800 000 contacts avec des patients. La section suivante fournit une vue d'ensemble plus détaillée des contacts avec les patients par service.

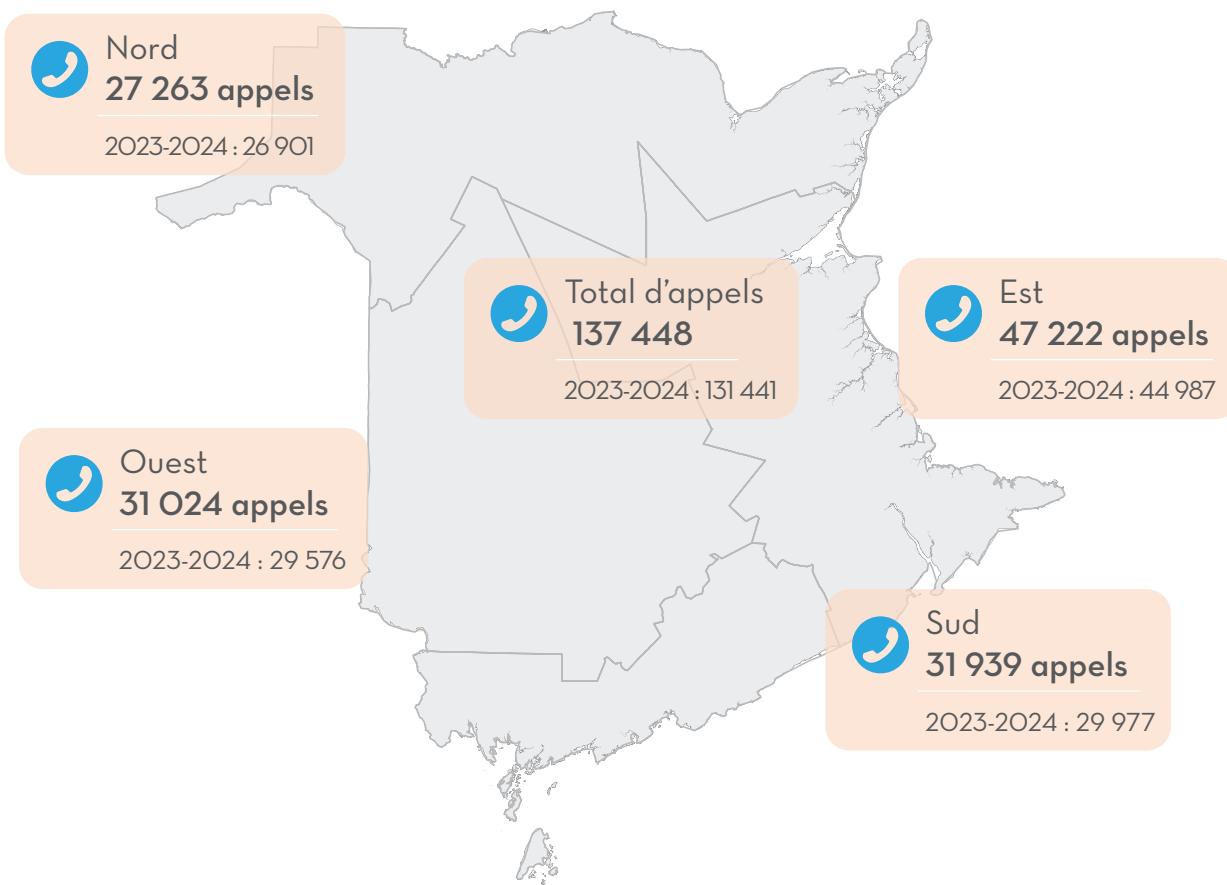
### SERVICE D'AMBULANCE TERRESTRE

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, les répartiteurs médicaux d'urgence d'ANB ont reçu et géré 137 448 demandes de service au total dans le cadre d'appels 911 urgents, d'appels 911 non urgents et d'appels de transfert, ce qui a donné lieu à la gestion de 135 295 contacts avec des patients par nos équipes paramédicales.

#### Types d'appels au Service d'ambulance terrestre en 2024-2025

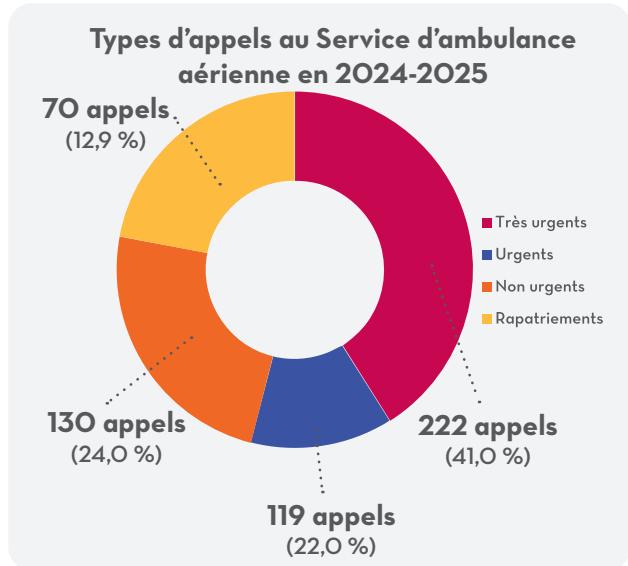


#### Volume d'appels annuel



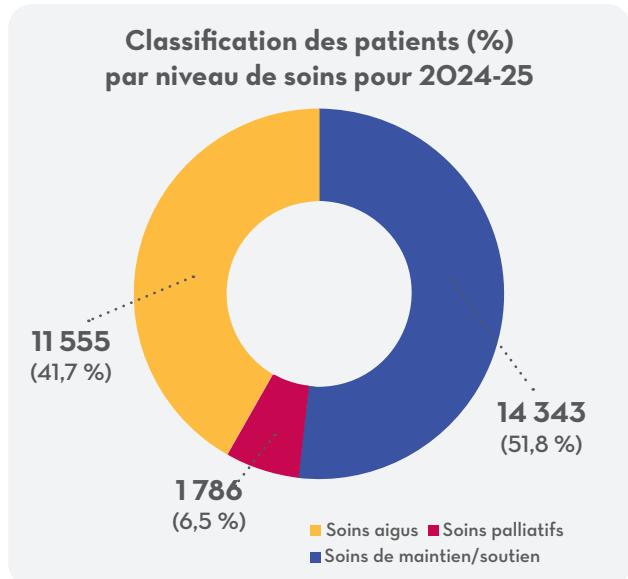
## SERVICE D'AMBULANCE AÉRIENNE

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'équipe médicale aérienne d'Ambulance Nouveau-Brunswick a transféré un total de 541 patients dans le cadre de missions très urgentes, urgentes, non urgentes et de rapatriement.



## PROGRAMME EXTRA-MURAL

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Programme extra-mural (PEM) a fourni des soins à un total de 27 007 patients qui ont bénéficié des niveaux de soins suivants : entretien/soutien, aigus et palliatifs. Il convient de noter que certains des 27 007 patients pris en charge par le PEM au cours de l'exercice 2024-2025 ont été classés dans différents niveaux de soins d'un trimestre à l'autre, en fonction de l'évolution de leurs besoins médicaux.

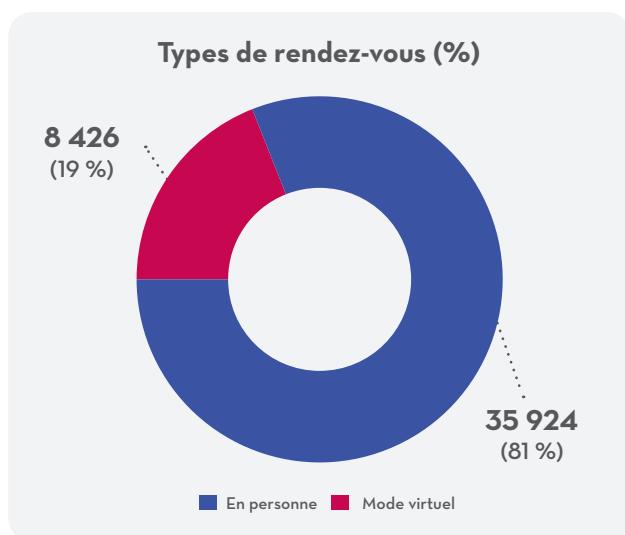


Au cours du même exercice, les professionnels de la santé du PEM ont établi un total de 656 179 contacts avec des patients dans le cadre des champs d'exercice suivants :

Champ d'exercice	Visites de patients en personne	Consultations téléphoniques	Nombre total de contacts auprès de patients
Soins infirmiers (II et IAA)	348 689	107 302	455 991
Ergothérapie	29 996	15 295	45 291
Orthophonie	7 052	2 990	10 042
Nutrition clinique	14 885	7 143	22 028
Physiothérapie	28 815	10 304	39 119
Thérapie respiratoire	28 232	13 506	41 738
Travail social	11 759	8 635	20 394
Aide en réadaptation	17 008	4 568	21 576
Total	486 436	169 743	656 179

## LIEN SANTÉ NB

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, Lien Santé NB a accordé 44 350 rendez-vous à des patients.





# Indicateurs de rendement clés

## AMBULANCE NOUVEAU-BRUNSWICK

Les résultats correspondant à tous les indicateurs de rendement clés (IRC) suivants sont publiés chaque année dans notre rapport annuel. Pour un aperçu plus détaillé de nos données relatives aux délais d'intervention, veuillez consulter la section Responsabilité du site Web d'Ambulance Nouveau-Brunswick (ANB) : [ambulancenb.ca](http://ambulancenb.ca).

### Rendement d'ANB - délais d'intervention

Le tableau suivant présente les objectifs que s'efforce continuellement d'atteindre ANB en ce qui concerne les délais d'intervention :

	Délais d'intervention : appels 911 urgents	Délais d'intervention : appels 911 non urgents	Délais d'intervention : transferts prévus	Délais d'intervention : transferts non prévus
<b>Région urbaine</b>	9 minutes ou moins	15 minutes ou moins	60 minutes ou moins	120 minutes ou moins
<b>Région rurale</b>	22 minutes ou moins	25 minutes ou moins	60 minutes ou moins	120 minutes ou moins

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage des appels d'ANB pour lesquels le temps écoulé entre la réception de l'appel et l'arrivée du personnel médical a atteint ou dépassé nos objectifs dans chacune de nos régions de service de la province.

IRC	Région	Rendement 2024-2025
<b>Appels 911 urgents</b>	Nord	<b>83,82 %</b>
	Sud	<b>78,54 %</b>
	Est	<b>69,28 %</b>
	Ouest	<b>78,31 %</b>
<b>Appels 911 non urgents</b>	Province	<b>82,58 %</b>
<b>Transferts prévus</b>	Province	<b>87,20 %</b>
<b>Transferts non prévus</b>	Province	<b>91,17 %</b>

### Rendement d'ANB - satisfaction des patients

Les résultats ci-dessous du sondage sur la satisfaction des patients sont compilés deux fois par année par un organisme de recherche indépendant.

IRC	Région	Obligation	Rendement 2024-2025
<b>Satisfaction globale des patients</b>	Province	90 %	<b>96,9 %</b>
<b>Langues officielles*</b>	Province	95 %	<b>99,1 %</b>

\* Mesure la fréquence à laquelle les techniciens d'urgence médicale (TUM) et les paramédics d'ANB s'adressent aux patients dans la langue officielle de leur choix.



## PROGRAMME EXTRA-MURAL

Les résultats des indicateurs de rendement clés qui suivent sont également rendus publics sur la page de reddition de comptes du site Web du Programme extra-mural (PEM) : [extramuralnb.ca](http://extramuralnb.ca).

IRC	Base de référence	Cible	Rendement 2024-2025
<b>Délai entre l'aiguillage et les soins - médian (jours)</b>	3	≤ 1	<b>4*</b>
<b>Délai entre l'aiguillage et les soins - 90e centile (jours)</b>	33	≤ 10	<b>40*</b>
<b>Visites au service d'urgence (ratio)</b>	0,60	≤ 0,51	<b>0,50</b>
<b>Visites au service d'urgence (nombre)</b>	18 069	≤ 16 262	<b>13 498</b>
<b>Satisfaction des patients</b>	95 %	≥ 95 %	<b>96,7 %</b>
<b>Aiguillages par les fournisseurs de soins primaires</b>	7 426	≥ 8 911	<b>6 175**</b>
<b>Visites du PEM</b>	497 771	≥ 572 437	<b>486 436***</b>
<b>Patients en soins palliatifs du PEM décédés à domicile</b>	34 %	≥ 55 %	<b>53 %</b>
<b>Patients en soins palliatifs du PEM décédés à l'hôpital</b>	66 %	≤ 45 %	<b>47 %</b>

\* Délai entre l'aiguillage et les soins : Les délais entre l'aiguillage et les soins demeurent élevés cette année en raison d'une combinaison de facteurs sur le plan clinique et au niveau du système. Bien que des efforts soient activement déployés pour réduire les listes d'attente, plusieurs problèmes continuent d'affecter l'accès aux soins en temps voulu :

- Demande élevée de services de réadaptation : Le principal facteur d'allongement des temps d'attente est la demande accrue de services d'ergothérapie et de physiothérapie, ce qui s'explique à la fois par le volume et la complexité des besoins des patients.
- Gravité accrue des cas : Les patients présentent des pathologies plus complexes et plus graves, ce qui nécessite des interventions thérapeutiques de plus longue durée et plus intensives.
- Ressources limitées et expansion : Bien que des ressources supplémentaires aient été attribuées pour combler les lacunes au niveau des services, le recrutement et l'intégration prennent du temps. Les efforts à cet égard se poursuivent et devraient améliorer l'accès à l'avenir.

\*\* Aiguillages par les fournisseurs de soins primaires : Le nombre d'aiguillages provenant du milieu communautaire est encore faible dans certaines régions, en grande partie en raison de l'accès limité à des fournisseurs de soins primaires. L'identification et le triage des patients qui pourraient bénéficier d'une intervention plus précoce s'en trouvent ainsi retardés.

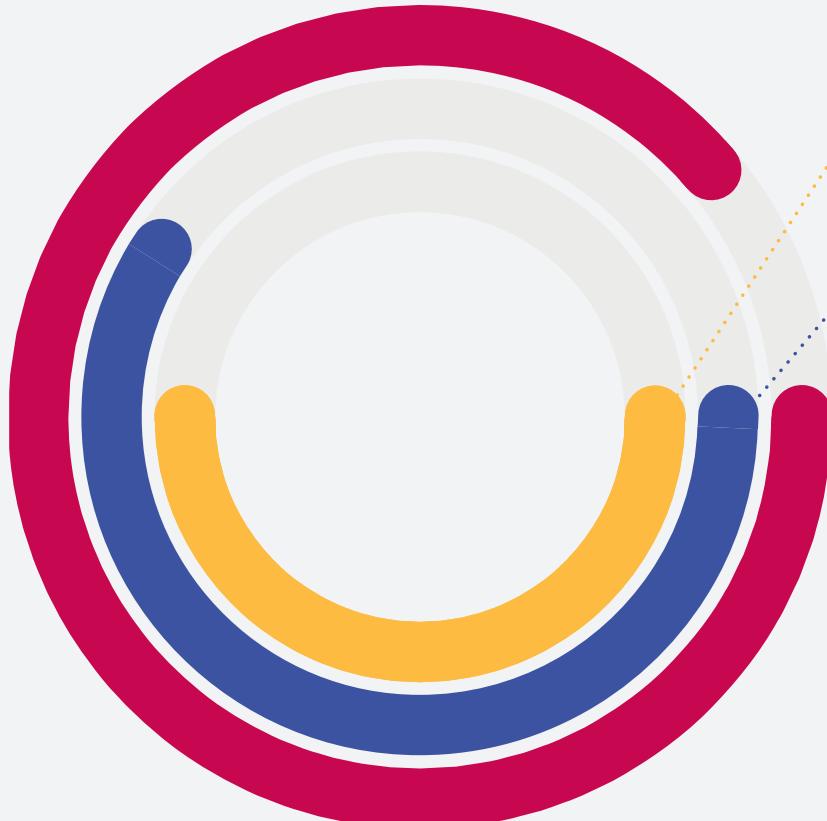
\*\*\* Visites du PEM : Le volume global des visites à domicile a été touché par le niveau de gravité de plus en plus élevé des patients, puisque les cas plus complexes nécessitent des visites plus longues et une planification des soins plus intensive, ce qui réduit le nombre de visites pouvant être effectuées avec les ressources disponibles.

Initiatives d'amélioration du système : Un certain nombre d'initiatives ciblées sont en cours pour améliorer le modèle de soins collaboratifs et rationaliser la prestation de services. L'une d'entre elles est le développement d'un outil d'évaluation clinique conçu pour mieux prévoir les besoins en ressources et soutenir une planification des soins plus efficace. Nous demeurons engagés à améliorer l'accès et l'équité au niveau de la prestation des soins et nous continuerons à surveiller et à adapter nos stratégies de sorte à répondre à l'évolution des besoins des patients et du système.

## LIEN SANTÉ NB

Voici quelques-uns des indicateurs clés faisant l'objet d'un suivi constant à Lien Santé NB :

### Indicateurs du programme pour 2024-2025



**47 338**

Patients sur liste d'attente  
pour l'accès aux services  
de LSNB

**64 618**

Patients ayant accès aux  
services de LSNB

**111 956**

Registre de patients  
non rattachés



**44 350**  
rendez-vous



**21,1 %**  
des rendez-vous  
à l'intérieur de  
5 jours\*



**23 jours**  
d'attente en  
moyenne/mois\*



**13 085**  
patients jumelés  
en permanence

\*Ces indicateurs sont suivis pour les patients ayant obtenu un rendez-vous.

## Ressources humaines d'EM/ANB

En 2024-2025, EM/ANB a fait d'important progrès pour renforcer sa main-d'œuvre et moderniser ses pratiques de recrutement pour soutenir la prestation de soins de santé d'urgence et communautaires de haute qualité partout au Nouveau-Brunswick.

Nous avons continué de collaborer étroitement avec la Division du recrutement de talents du gouvernement du Nouveau-Brunswick et avons élargi notre engagement auprès des institutions postsecondaires en participant activement à des salons carrières et à des événements de recrutement nationaux et internationaux. Ces efforts ont aidé à éduquer le public sur les possibilités de carrières diverses et enrichissantes à EM/ANB. Dans le cadre de nos efforts de marketing continus pour le recrutement, nous avons également maintenu une forte présence numérique, en promouvant les possibilités de carrière par le biais de plateformes en ligne ciblées, de campagnes sur les médias sociaux et de profils employés pour célébrer le dévouement et l'impact de nos professionnels de la santé dans toute la province.

Grâce à ces efforts collectifs, EM/ANB a fièrement accueilli 317 nouveaux employés au cours de cet exercice financier – 96 à Ambulance Nouveau-Brunswick, 180 au Programme extra-mural et 41 à Lien Santé NB.

Nous sommes également heureux de partager la création de notre première cohorte de recrues internationales – une étape importante découlant de la mission de recrutement de Dubaï-Qatar tenue en février 2024 et de la mission de Dubaï en 2023, les deux ayant été menées à bien en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. En septembre 2024, EM/ANB Inc. a reçu une désignation officielle du Programme d'immigration au Canada atlantique, nous permettant de simplifier le processus d'immigration pour les professionnels de la santé internationaux qui pourvoient nos postes difficiles à remplir au sein de notre organisation. Notre première cohorte, composée de paramédics, commencera son intégration cet hiver, ce qui marquera une étape cruciale de notre engagement à recruter une main-d'œuvre diversifiée, qualifiée et durable.

Au cours de cet exercice, EM/ANB a aussi complété le développement d'un nouveau programme stratégique de recrutement et de rétention qui vise à remédier à la pénurie de main-d'œuvre, à renforcer nos capacités futures et à améliorer le taux de rétention aux quatre coins de l'organisation.

Le programme a pris forme par le biais de consultations internes et de recherches en matière de pratiques exemplaires. Comprenant des plans d'action ciblés et des pratiques exemplaires, ce programme favorise une harmonisation et une collaboration solides avec nos organisations partenaires pour assurer une coordination optimale, et nous permet de tirer le meilleur parti de nos efforts de recrutement combinés.

Pour l'avenir, EM/ANB demeure engagée à bâtir une main-d'œuvre résiliente, motivée et prête pour les évolutions futures. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à soutenir nos équipes d'EM/ANB – actuelles et futures – en travaillant ensemble à réaliser notre mission d'assurer l'excellence des soins d'urgence et communautaires pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de partout dans notre belle province.



**NOUS RECRUTONS**  
**RÉPARTITRICE OU RÉPARTITEUR**  
**MÉDICAL D'URGENCE**

**QUALIFICATIONS :**

- Diplôme d'études secondaires
- Bilingue (français et anglais)
- Dossier criminel impeccable
- Capable de travailler sur des postes rotatifs de 12 heures
- Consulter le poste affiché pour plus de détails

**POSTULER EN LIGNE**  
[ambulancenb.ca/fr/carrieres](http://ambulancenb.ca/fr/carrieres)



# Aperçu du Plan stratégique

## Mission, vision et valeurs



## Orientations stratégiques



# Le point sur le Plan stratégique

**Dans les pages suivantes du présent rapport, nous faisons le point sur les principales initiatives énoncées dans notre plan d'affaires annuel, qui est élaboré chaque année en concordance avec notre plan stratégique et en appui à celui-ci.**

## PILOTER UN MODÈLE DE SOINS COORDONNÉS ET AMÉLIORÉS EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Cette initiative faisait partie d'un plan de travail plus large visant à explorer les avantages d'une coordination améliorée des soins dans la collectivité, tant pour les patients que pour le système, tout en soutenant les efforts pour relever les défis actuels concernant les autres niveaux de soins (ANS). Ce projet pilote était axé sur l'intégration des soins à domicile et des services sociaux dans la zone 1 (région de Moncton et du Sud-Est), pour ainsi fournir des soins coordonnés et centrés sur la personne qui permettent de soutenir les gens chez eux et dans leur collectivité. Les principaux résultats ont été la réduction du nombre d'hospitalisations imprévues et de visites évitables aux services d'urgence, l'optimisation de la prestation des services et l'amélioration du soutien communautaire. La mise en œuvre d'une approche des soins centrée sur la personne en milieu communautaire permet de mieux aligner les ressources sur les besoins individuels, de réduire les dédoublements et d'améliorer l'efficacité pour que les patients puissent ensuite recevoir les bons soins, au bon moment et au bon endroit - souvent depuis le confort de leur propre domicile, entourés de ce qui leur est familier et du soutien de leur collectivité.

## LANCER LE PLAN DE STABILISATION DU SYSTÈME D'ANB

Au cours de l'exercice 2024-2025, Ambulance Nouveau-Brunswick (ANB) a élaboré un plan exhaustif pour répondre à diverses pressions environnementales significatives et dynamiques ayant une incidence sur les opérations d'ANB - dont notamment les volumes d'appels croissants, la capacité réduite en raison des retards au déchargement et les difficultés en matière de dotation en personnel dans un environnement de recrutement de plus en plus concurrentiel. Le plan de stabilisation du système d'ANB décrit les principales initiatives en phase avec les trois piliers stratégiques suivants et en appui à ceux-ci : optimiser l'accès aux services d'ambulance, soutenir notre personnel et stimuler l'innovation pour transformer le modèle de service. Le plan a été élaboré et mis au point en 2024-2025, et sa première phase de mise en œuvre est prévue pour 2025-2026.

## ATTEINDRE L'EFFECTIF COMPLET DE FOURNISSEURS DE SOINS PRIMAIRES POUR LIEN SANTÉ NB

Cette initiative a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à assurer les heures de travail nécessaires des fournisseurs de soins pour répondre aux besoins changeants en matière de soins de santé primaires des patients qui n'ont pas de fournisseur de soins au Nouveau-Brunswick. À cette fin, Lien Santé NB a établi, en 2024-2025, une entente officielle avec l'Université de Moncton afin d'appuyer les stages cliniques des professeurs du programme d'infirmière praticienne. Grâce à cette entente, Lien Santé NB a fourni de l'espace dans ses cliniques ainsi que des horaires adaptés pour répondre aux exigences du stage et fournir un cadre d'enseignement favorable, tout en présentant le programme Lien Santé NB aux participants.

## **METTRE EN ŒUVRE LE SYSTÈME DE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DE PATIENT (PEM ET ANB)**

Le but de cette initiative était de passer des systèmes actuels de dossiers des patients sur papier utilisés par le Programme extra-mural et Ambulance Nouveau-Brunswick à un système moderne de saisie numérique des données afin d'améliorer les soins aux patients et de permettre une meilleure intégration des services aux patients dans l'ensemble des programmes. En 2024-2025, les phases de conception et d'essai de l'initiative relative au dossier électronique de patient ont été achevées en anticipation de la formation et de la mise en œuvre prévues pour l'année suivante.

## **CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UN CADRE D'ENGAGEMENT POUR LES EMPLOYÉS**

Cette initiative a pour objectif d'élaborer un cadre d'engagement des employés ainsi que des programmes de soutien qui répondent aux besoins des membres de notre personnel tout en contribuant à un environnement qui permettra à chacune et chacun d'entre nous de s'épanouir et de donner le meilleur de soi-même. Ce programme comprend les quatre projets distincts, mais liés, qui suivent : le programme d'engagement des employés, le programme de reconnaissance, le programme de communications internes et le programme de santé mentale et de mieux-être. En 2024-2025, EM/ANB a sélectionné un programme durable fondé sur des données afin d'améliorer l'engagement des employés et de mieux soutenir le personnel dans l'ensemble de l'organisation. La mise en œuvre progressive de ce nouveau programme devrait débuter en 2025-2026.

## **MODERNISER ET OPTIMISER UN CADRE DE SANTÉ MENTALE ET DE MIEUX-ÊTRE**

Cette initiative prioritaire d'EM/ANB a pour objectif premier de consolider et de développer les programmes de soutien existants en matière de santé mentale, afin de s'assurer que l'organisation est en mesure de répondre aux besoins du personnel à cet égard. En 2024-2025, un examen de la situation ailleurs et l'inventaire

complet des programmes et des services existants ont été effectués. À partir de cette base, les efforts se poursuivent pour rationaliser et améliorer les soutiens disponibles. Afin de veiller à ce que les voix du personnel soient au cœur de ce travail, un sondage est en cours pour identifier ce qui fonctionne bien et les lacunes qui subsistent. Un rapport final contenant des recommandations est attendu à l'automne 2025.

## **MODERNISER ET OPTIMISER LE PROGRAMME DE RECRUTEMENT**

Cette initiative prioritaire vise à développer ainsi qu'améliorer notre programme de recrutement actuel en mettant l'accent sur des actions à court terme (2024-2025) pour répondre aux besoins prioritaires en matière de recrutement, clarifier les rôles et les responsabilités en ce qui concerne les activités de recrutement et harmoniser plus formellement les relations avec les organisations partenaires. L'un des principaux éléments de ce travail a été la création, au printemps 2024, d'un comité consultatif sur le recrutement des ressources humaines pour formuler des recommandations concernant la stratégie, les processus et les pratiques de recrutement d'EM/ANB Inc. L'équipe était composée de dirigeants de tous les programmes et de toutes les zones géographiques d'EM/ANB qui ont travaillé ensemble pour déterminer les aspects à améliorer et les possibilités à exploiter, avec l'identification et la mise en œuvre d'actions clés pour rationaliser nos processus de recrutement. Les enseignements tirés du travail du comité, ainsi que des recherches approfondies sur les pratiques exemplaires, ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du nouveau programme de recrutement d'EM/ANB. Ce programme a été élaboré et finalisé au cours de l'exercice 2024-2025, et sa mise en œuvre progressive se poursuivra en 2025-2026.

## EFFECTUER UNE ANALYSE DE LA CHARGE DE TRAVAIL CLINIQUE DU PEM

En réponse aux niveaux de gravité de plus en plus élevés des patients du Programme extra-mural (PEM), l'une des initiatives prioritaires identifiées dans le plan d'affaires 2024-2025 d'EM/ANB consistait à établir une compréhension de base modernisée de la charge de travail clinique du PEM. Ce travail fondamental est indispensable au développement de buts et d'objectifs éclairés pour le programme, ainsi que de la structure et des systèmes de soutien nécessaires. En 2024-2025, le PEM a élaboré et finalisé avec succès le modèle de mesure de la charge de travail, qui sera mis en œuvre en 2025-2026. Ce modèle jouera un rôle essentiel dans l'orientation de la planification et de la prise de décisions futures pour le Programme extra-mural.

## MODERNISER ET OPTIMISER LA CONCEPTION ORGANISATIONNELLE

Cette initiative pluriannuelle du plan d'affaires annuel 2024-2025 d'EM/ANB vise à optimiser la structure, les processus, le personnel et la culture de l'organisation afin de mieux habiliter les fournisseurs de soins de première ligne à fournir des soins de qualité élevée aux gens du Nouveau-Brunswick. Les principales réalisations à ce jour incluent l'introduction d'un cadre de gestion du rendement organisationnel pour simplifier la gestion et l'analyse des données à l'appui de la conception des programmes et de l'amélioration continue, ainsi que l'amélioration des rapports pour renforcer la responsabilisation et la transparence.





# États financiers d'EM/ANB inc.

Au 31 mars 2025

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant .....	24
État des résultats et de l'excédent .....	26
État de la situation financière .....	27
État de l'évolution de la dette nette .....	28
État des flux de trésorerie .....	29
Notes afférentes aux états financiers .....	30
Annexes supplémentaires .....	40

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de

EM/ANB Inc.

## Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état de la situation financière d'EM/ANB Inc. au 31 mars 2025 ainsi que les états des résultats, l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de l'état de la situation financière d'EM/ANB Inc. au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants d'EM/ANB Inc. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autre - informations supplémentaire

Notre audit a été effectué dans le but de formuler une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les tableaux supplémentaires au pages 17-19 sont présentés à titre d'information supplémentaire et ne font pas partie des états financiers requis. Ces informations ont été soumises aux procédures d'audit appliquées uniquement dans la mesure nécessaire pour exprimer une opinion sur l'audit des états financiers pris dans leur ensemble.

## Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de EM/ANB Inc. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider EM/ANB Inc. ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de EM/ANB Inc.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

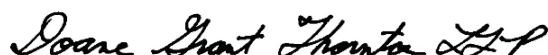
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de EM/ANB Inc.;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener EM/ANB Inc. à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, Canada  
Le 17 juillet, 2025



Comptables professionnels agréés

# EM/ANB Inc.

## État des résultats et de l'excédent

Exercice se terminant le 31 mars

	Budget	2025	2024
<b>Recettes</b>			
Allocation de fonds de la Province du Nouveau-Brunswick	<b>248 768 746</b>	<b>\$ 287 143 304</b>	<b>\$ 260 502 548</b>
Allocation de fonds Lien Santé NB (page 19)	-	<b>10 300 182</b>	<b>6 190 750</b>
Facturation pour services d'ambulance et extra-mural (note 3)	<b>3 300 000</b>	<b>3 305 471</b>	<b>3 027 403</b>
Financement des immobilisations (note 2)	<b>831 000</b>	<b>3 228 487</b>	<b>1 565 733</b>
	<b><u>252 899 746</u></b>	<b><u>303 977 444</u></b>	<b><u>271 286 434</u></b>
<b>Dépenses</b>			
Services administratifs et autres services de soutien	<b>17 354 801</b>	<b>32 639 918</b>	<b>25 428 009</b>
Flotte	<b>13 162 014</b>	<b>13 561 201</b>	<b>13 239 822</b>
Installations	<b>9 761 988</b>	<b>9 725 908</b>	<b>9 792 656</b>
Amortissement	<b>4 500 000</b>	<b>7 420 924</b>	<b>7 259 329</b>
Intérêts	-	<b>465 847</b>	<b>360 634</b>
Communication, ambulance aérienne et terrestre	<b>121 543 282</b>	<b>132 477 268</b>	<b>123 652 662</b>
Services de soins cliniques	<b>82 446 661</b>	<b>87 044 831</b>	<b>80 057 820</b>
Dépenses Lien Santé NB (page 19)	-	<b>9 413 675</b>	<b>5 619 942</b>
Frais de gestion de contrat	-	<b>5 598 374</b>	<b>2 487 615</b>
	<b><u>248 768 746</u></b>	<b><u>298 347 946</u></b>	<b><u>267 898 489</u></b>
Excédent d'exploitation annuel	<b><u>4 131 000</u></b>	<b><u>5 629 498</u></b>	<b><u>3 387 945</u></b>
Autres éléments :			
Indemnités de maladie (note 6)	-	<b>(384 100)</b>	<b>(448 800)</b>
Excédent annuel	<b><u>4 131 000</u></b>	<b><u>\$ 5 245 398</u></b>	<b><u>\$ 2 939 145</u></b>
<b>Déficit, début de l'exercice</b>			
		<b>(2 225 529)</b>	<b>\$ (297 032)</b>
Affectation de l'excédent, recettes de facturation		<b>(3 305 471)</b>	<b>(3 027 403)</b>
Affectation de l'excédent		<b>(2 068 468)</b>	<b>(1 840 239)</b>
Excédent annuel		<b><u>5 245 298</u></b>	<b><u>2 939 145</u></b>
Déficit, fin de l'exercice		<b><u>(2 354 070)</u></b>	<b><u>\$ (2 225 529)</u></b>

# EM/ANB Inc.

## État de la situation financière

Au 31 mars

2025

2024

### Actifs

Encaisse et quasi-espèces	32 070 868 \$	33 180 879 \$
Comptes clients	13 439 096	2 912 110
Somme à recevoir de Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc.	-	298 551
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	17 138 377	23 183 758
Somme à recevoir du fonds de remplacement de l'actif et de l'amélioration du réseau (note 2)	<u>4 136 034</u> <u>66 784 375</u>	<u>2 773 838</u> <u>62 349 136</u>

### Passifs

Comptes fournisseurs et charges à payer (note 5)	33 591 548	33 010 199
Passif au titre des indemnités de maladie (note 6)	7 713 900	7 329 800
Somme à payer à Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc.	4 090 406	-
Somme à payer à la Province du Nouveau-Brunswick	5 198 206	9 317 092
Recettes comptabilisées d'avance (note 2)	28 407 542	24 275 080
Obligation de mise hors service d'immobilisations	240 000	240 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	<u>10 781 696</u> <u>90 023 298</u>	<u>9 385 211</u> <u>83 557 382</u>

Dette nette 23 238 923 21 208 246

### Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 4)	20 479 883	18 827 839
Sommes payées d'avance	<u>404 970</u>	<u>154 878</u>
	<u>20 884 853</u>	<u>18 982 717</u>

Déficit accumulé (2 354 070) \$ (2 225 529) \$

Engagements (note 8)

Au nom du Conseil

\_\_\_\_\_  
Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

# EM/ANB Inc.

## État de l'évolution de la dette nette

Exercice se terminant le 31 mars

	2025	2024
Excédent annuel	5 245 398 \$	2 939 145 \$
Affectation de l'excédent, recettes de facturation	(3 305 471)	(3 027 403)
Affectation de l'excédent	(2 068 468)	(1 840 239)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 072 968)	(7 279 621)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>7 420 924</u>	<u>7 259 329</u>
	<u>(1 780 585)</u>	<u>(1 948 789)</u>
(Augmentation) diminution des sommes payées d'avance	<u>(250 092)</u>	<u>277 787</u>
Augmentation de la dette nette	(2 030 677)	(1 671 002)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(21 208 246)</u>	<u>(19 537 244)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(23 238 923) \$</u>	<u>(21 208 246) \$</u>

# EM/ANB Inc.

## État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars

2025

2024

Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces

### Exploitation

Excédent annuel	5 245 398	\$ 2 939 145	\$
Affectation de l'excédent, recettes de facturation	(3 305 471)	(3 027 403)	
Affectation de l'excédent	(2 068 468)	(1 840 239)	
Dépense d'amortissement	7 420 924	7 259 329	
Obligation d'indemnité de maladie	384 100	448 800	
	<u>7 676 483</u>	<u>5 779 632</u>	

Changement aux postes hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

Comptes clients	(10 526 986)	1 199 999
Somme à recevoir du fonds de remplacement de l'actif et de l'amélioration du réseau	(1 362 197)	(202 184)
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	6 045 381	48 679 426
Somme à payer à Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc.	4 388 957	(8 811 372)
Somme à payer à la Province du Nouveau-Brunswick	(4 118 886)	4 611 708
Sommes payées d'avance	(250 092)	277 787
Comptes fournisseurs et charges à payer	581 349	(20 481 915)
Recettes comptabilisées d'avance	<u>4 132 463</u>	<u>1 998 737</u>
	<u>6 566 472</u>	<u>33 051 818</u>

### Capital

Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(4 449 996)	(4 213 898)
Acquisition d'un contrat de location-acquisition	5 844 481	5 713 888
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(9 072 968)</u>	<u>(7 279 621)</u>
	<u>(7 676 483)</u>	<u>(5 779 631)</u>

(Diminution) augmentation nette de l'encaisse et des quasi-espèces

Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>33 180 879</u>	<u>5 908 692</u>
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice	<u>32 070 868</u>	<u>\$ 33 180 879</u>

---

# **EM/ANB Inc.**

## **Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2025

---

### **1. Nature des activités**

EM/ANB Inc. («EM/ANB» ou «l'entreprise») est l'organisme qui a obtenu le permis et l'autorisation par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour fournir les services ambulanciers, les services du programme extra-mural et Lien Santé NB au Nouveau-Brunswick.

EM/ANB Inc. est administrée par un Conseil d'administration. Les administrateurs sont des employés de la Province du Nouveau-Brunswick.

EM/ANB Inc. a conclu des contrats avec Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc. pour la gestion et la prestation de services liés aux services d'ambulance, au programme extra-mural. EM/ANB Inc. et les services de Lien Santé NB. EM/ANB Inc. a des mesures de performance dans les contrats liés aux services/exigences de performance.

EM/ANB Inc. a conclu un protocole d'accord avec la province du Nouveau-Brunswick pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'administration d'un programme de réseau de soins primaires "Lien Santé NB" afin de permettre aux résidents du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires d'avoir accès à des soins coordonnés en temps opportun.

---

### **2. Conventions comptables**

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, tels que recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut des comptables professionnels agréés du Canada (CPA).

Les présents états financiers ont été préparés selon les conventions comptables importantes suivantes :

#### **Recettes**

##### **Subvention de financement**

Le financement annuel d'après les termes du contrat est comptabilisé à mesure que les services sont réalisés et mesurables et comprend les ajustements annuels approuvés des services et des coûts des contrats.

##### **Facturation des services**

Les recettes de la facturation des services sont comptabilisées lorsque le prix est fixe et déterminable, qu'il y a un niveau de confiance raisonnable concernant la recouvrabilité et qu'il y a des preuves convaincantes de l'acceptation du service par le client.

#### **Dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les dépenses sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite d'une obligation légale de payer.

#### **Encaisse et quasi-espèces**

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'argent en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

#### **Fonds de remplacement de l'actif et de l'amélioration du réseau**

L'entreprise a établi un fonds en fiducie de remplacement de l'actif et d'amélioration du réseau pour les opérations ambulancières qui est géré par Services de Santé Médavie Nouveau-Brunswick Inc. Ce fonds en fiducie est financé par des versements annuels de l'entreprise au fonds en fiducie. Le solde non dépensé du fonds en fiducie est comptabilisé comme somme à recevoir du fonds de remplacement de l'actif et de l'amélioration du réseau et comme recettes comptabilisées d'avance dans les comptes de l'entreprise.

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

---

### 2. Conventions comptables (suite)

#### **Fonds de remplacement de l'actif et de l'amélioration du réseau (suite)**

Les subventions de la Province du Nouveau-Brunswick relatives au financement de ce fonds en fiducie sont reportées jusqu'à ce que la dépense d'immobilisation reliée soit engagée par le fonds en fiducie. À ce moment la dépense d'immobilisation est comptabilisée comme une immobilisation corporelle et le financement relié est comptabilisé comme revenu. Le solde d'ouverture du fonds de remplacement et de l'amélioration du réseau était de 2 773 838\$ (2024 - 2 571 654 \$) plus les contributions de l'exercice courant de 2 782 601 \$ (2024 - 731 000 \$) les produits de vente d'actifs de 270 701\$ (2024 - 125 484 \$) et les intérêts réalisés au cours de l'exercice de 155 840\$ (2024 - 126 372 \$) moins les achats d'immobilisations/de nouveaux éléments de portée de 1 846 946\$ (2024 - 780 672 \$) pour un solde de fermeture de 4 136 034\$ (2024 - 2 773 838 \$). Au cours de l'année, 179 942 \$ (2024 - néant) de financement d'immobilisations ont été reçus, qui n'ont pas été financés par le fonds de remplacement des actifs.

Au cours de l'exercice la somme de 160 000\$ (2024 - 114 000 \$) a été attribuée aux opérations du PEM pour l'achat de biens d'équipement et Lien Santé NB a reçu 1 041 599\$ (2024- 671 061 \$) pour l'achat de biens d'équipement.

#### **Recettes comptabilisées d'avance**

L'entreprise a des recettes comptabilisées d'avance de 28 407 542 \$ (2024 - 24 275 080 \$) qui se composent du solde du fonds de remplacement de l'actif provenant des opérations ambulancières de 4 136 034 \$ (2024 - 2 773 838 \$) plus une avance de 12 275 390 \$ (2024 - 19 334 310 \$) pour les opérations ambulancières et des coûts cliniques réinvestis de 3 683 092 \$ (2024 - 2 051 893 \$) pour les opérations extra-murales plus une avance de 8 313 026 \$ (2024 - 115 039 \$) pour le PEM.

#### **Sommes payées d'avance**

Les sommes payées d'avance sont des débours comptant pour des biens ou services dont une partie ou la totalité rapportera des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. La somme payée d'avance est comptabilisée comme dépense au cours de l'exercice auquel les biens ou services sont utilisés ou consommés.

#### **Actifs non financiers**

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes et sont maintenus pour une utilisation dans la prestation de services. Ils ont une vie utile dépassant l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'année avec l'excédent des revenus sur les dépenses présente la variation des actifs financiers nets pour l'année.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie utile dépassant la période comptable sont détenues pour l'exploitation de l'entreprise et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des opérations. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique net et comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement et l'installation de l'immobilisation. Les immobilisations corporelles comprennent les améliorations locatives, les véhicules et l'équipement.

Certaines des immobilisations corporelles ont été acquises par une entreprise de gestion externe au nom de l'entreprise. Ces immobilisations sont comptabilisées dans les comptes de l'entreprise puisque l'entreprise a financé les acquisitions; les risques et récompenses reviennent à l'entreprise; et l'entreprise fait l'acquisition des immobilisations corporelles pour la somme de 1 \$ à la fin du contrat avec l'entreprise externe.

L'amortissement pour radier le coût des immobilisations au cours de leur durée de vie utile estimative est calculé comme suit :

Véhicules loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	4 ans, amortissement linéaire
Véhicules	4 ans, amortissement linéaire
Améliorations locatives	selon la durée du bail
Matériel informatique	selon le contrat
Logiciel informatique	selon le contrat
Mobilier et agencements	selon le contrat
Équipement	selon le contrat

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

---

### 2. Conventions comptables (suite)

#### **Obligation de mise hors service d'immobilisations**

L'entreprise comptabilise le passif lié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation ("OMHS") lorsqu'il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service en rapport avec l'immobilisation corporelle, que la transaction ou l'événement passé donnant lieu au passif s'est produit, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée. Lorsque la direction n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable, un passif n'est comptabilisé que lorsqu'une estimation raisonnable peut être faite. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées en tant que passif avec une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle associée. L'OMHS est amorti sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation corporelle correspondante.

Les coûts réels encourus sont imputés à l'OMHS à hauteur du passif enregistré au cours de la période où ils sont encourus. Les différences entre les coûts réels encourus et le passif sont comptabilisées dans l'excédent des recettes sur les dépenses lorsque l'assainissement est achevé. L'obligation est ajustée pour refléter les changements de l'obligation d'une période à l'autre résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation.

La direction a identifié plusieurs catégories d'OMHS, notamment la cession d'ambulances, d'enseignes, de réservoirs de pétrole, de matériel informatique et de générateurs pour lesquels des passifs et des actifs OMHS ont été comptabilisés.

#### **Baux**

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque les conditions du bail transfert la totalité ou quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au locataire. Tous les autres contrats sont classés comme des contrats de location-exploitation avec versements à charge du compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du bail. Les actifs sous contrats de location-financement sont comptabilisés comme des actifs à leur juste valeur ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux, chacune étant déterminée au début du bail. Le passif correspondant est inclus comme une obligation de location-financement sur la l'état de la situation financière. Les paiements de location sont répartis entre la charge financière et la réduction de l'obligation de location financement et imputés à l'état des opérations.

#### **Instruments financiers**

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à leur coût ou à leur coût amorti.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les passifs financiers (ou une partie d'un passif financier) sont retirés de l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, ils sont acquittés, annulés ou expirés.

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées sont reprises dans la mesure de la dépréciation, à condition que l'actif ne soit pas comptabilisé à un montant, à la date de la reprise, supérieur au montant qui aurait été la valeur comptable si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment. Les montants des dépréciations ou des reprises sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent de la période.

#### **Utilisation des estimations**

En préparant les états financiers, la direction est requise de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif et le passif et sur l'actif et le passif éventuel à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les postes qui nécessitent des estimations importantes incluent mais ne se limitent pas à la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, règlements salariaux rétroactifs en fonction des conventions collectives conclues avec les syndicats, passif au titre des indemnités de maladie, obligation de mise hors service d'immobilisations et la provision pour créances douteuses reliées aux frais d'utilisation.

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

---

### 2. Conventions comptables (suite)

#### **Avantages sociaux futurs**

Dans le cadre des contrats conclus avec la province du Nouveau-Brunswick, une partie des prestations de maladie inutilisées s'accumulent mais ne sont pas acquises. Les couts de ces prestations sont déterminés actuariellement en fonction du service et de la meilleure estimation de l'âge de la retraite et des augmentations de salaire futures escomptées. L'obligation découlant de ces régimes d'avantages sociaux est accumulée sur la base d'avantages prévus, car les employés rendent les services nécessaires pour obtenir les avantages futurs.

#### **Frais de gestion de contrat**

Conformément aux contrats conclus avec Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc. (note 1) il existe des indicateurs de rendement clés liés au rendement des services dans les contrats. Les indicateurs de rendement clés, y compris les renseignements à l'appui, sont fournis au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour examen et approbation. Les indicateurs de rendement clés sont comptabilisés comme paiements incitatifs dans les états financiers. En plus des paiements incitatifs, des dépenses sont également financées pour Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc. dans le cadre du contrat (note 8).

#### **Affectation de l'excédent**

L'affectation de l'excédent correspond aux fonds retournés au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick sur la base de l'approbation du conseil d'administration. Dans le cadre du contrat avec le fournisseur de services, le fournisseur de services est responsable de la facturation et de la perception des frais d'utilisation conformément au contrat et aux politiques établies par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Ces fonds sont comptabilisés à l'état des résultats et sont donc inclus dans l'excédent annuel. Étant donné que ces fonds sont retournés au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick il y a également une réduction annuelle de l'excédent/déficit accumulé pour les fonds retournés au ministère de la Santé. En plus des frais d'utilisation, il pourrait y avoir un excédent d'exploitation annuel basé sur le contrat sur lequel le conseil d'administration donne son approbation soit de retourner au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, soit de réinvestir dans les services.

---

### 3. Facturation du service d'ambulance

L'entreprise a facturé les résidents et non-résidents du Nouveau-Brunswick des frais d'utilisation au montant de 4 892 273\$ (2024 - 4 568 612 \$). L'entreprise a augmenté sa réserve pour frais d'utilisation non recouvrables d'un montant de 1 504 432 \$ et a radié des montants non recouvrables de 1 791 721 \$ pour une réserve totale de 3 563 585\$ (2024 - 3 850 874 \$) basé sur la meilleure estimation possible de la recouvrabilité selon la direction. L'entreprise a collecté 3 261 509 \$ (2024 - 3 039 313 \$) net du cout des transactions.

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

### 4. Immobilisations corporelles

	Véhicules loués en vertu d'un contrat de location- acquisition						Améliorations locatives	Logiciel informatique	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Équipement	Véhicules	Total 2025	Total 2024				
<b>Coût</b>																		
Coût d'ouverture	17 247 231	\$	2 042 780	\$	2 968 159	\$	7 274 164	\$	2 290 411	\$	21 368 627	\$	59 880	\$	53 251 252	\$	51 125 528	\$
Acquisitions	5 844 481		1 041 599		-		968 318		55 689		1 162 881		-		9 072 968		7 279 621	
Dispositions	(3 531 264)		-		-		-		-		-		-		(3 531 264)		(5 153 897)	
<b>Coût de Fermeture</b>	<b>19 560 448</b>	<b>\$</b>	<b>3 084 379</b>	<b>\$</b>	<b>2 968 159</b>	<b>\$</b>	<b>8 242 482</b>	<b>\$</b>	<b>2 346 100</b>	<b>\$</b>	<b>22 531 508</b>	<b>\$</b>	<b>59 880</b>	<b>\$</b>	<b>58 792 956</b>	<b>\$</b>	<b>53 251 252</b>	<b>\$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>																		
Amortissement cumulé d'ouverture	7 874 353	\$	879 086	\$	2 648 338	\$	6 257 809	\$	2 221 995	\$	14 481 952	\$	59 880	\$	34 423 413	\$	32 317 981	\$
Amortissement	4 571 994		183 698		185 781		787 175		103 587		1 588 689		-		7 420 924		7 259 329	
Dispositions	(3 531 264)		-		-		-		-		-		-		(3 531 264)		(5 153 897)	
<b>Amortissement cumulé de fermeture</b>	<b>8 915 083</b>	<b>\$</b>	<b>1 062 784</b>	<b>\$</b>	<b>2 834 119</b>	<b>\$</b>	<b>7 044 984</b>	<b>\$</b>	<b>2 325 582</b>	<b>\$</b>	<b>16 070 641</b>	<b>\$</b>	<b>59 880</b>	<b>\$</b>	<b>38 313 073</b>	<b>\$</b>	<b>34 423 413</b>	<b>\$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>10 645 365</b>	<b>\$</b>	<b>2 021 595</b>	<b>\$</b>	<b>134 040</b>	<b>\$</b>	<b>1 197 498</b>	<b>\$</b>	<b>20 518</b>	<b>\$</b>	<b>6 460 867</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>20 479 883</b>	<b>\$</b>	<b>18 827 839</b>	<b>\$</b>

### 5. Comptes créditeurs et charges à payer

**2025**

7 816 754 \$

Comptes créditeurs et autres charges à payer	<b>6 379 796</b>	<b>\$</b>
Salaires et avantages sociaux	<b>16 109 680</b>	
Rémunération de vacances accumulée	<b>11 102 072</b>	
	<b>33 591 548</b>	<b>\$</b>

**2024**

14 608 822

10 584 623

33 010 199 \$

### 6. Obligation d'indemnité de maladie

EM/ANB fournit à divers groupes d'employés, conformément aux conventions collectives applicables, la capacité d'accumuler des prestations de maladie non acquises. Une évaluation actuarielle a été complétée pour estimer l'obligation future et celle-ci représente la base pour l'obligation présentée aux états financiers.

Ce qui suit résume les principales hypothèses de l'évaluation :

- L'augmentation annuelle de salaire est de 4% pour 2 ans et 2.35% par après;
- Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4.26%;
- L'âge de retraite est de 60 ans pour PEM et 52 ans pour ANB;
- L'utilisation excessive estimée du taux de congé de maladie varie avec l'âge et de la catégorie de salariés (utilisation excédentaire plus importante aux âges élevés); et
- Rotation du personnel

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

---

### 6. Obligation d'indemnité de maladie (suite)

Obligation d'indemnité de maladie cumulée, début de l'année	7 329 800 \$	6 881 00 \$
Cout des services rendus au cours de l'exercice	1 238 400	1 212 300
Intérêts sur l'obligation	545 700	549 900
Amortissement du solde des pertes d'expérience non comptabilisées	494 200	540 900
Prestations versées	<u>(1 894 200)</u>	<u>(1 854 300)</u>
	384 100	448 800
Obligation d'indemnité de maladie cumulée, fin de l'année	<u>7 713 900 \$</u>	<u>7 329 800 \$</u>

Des pertes d'expérience non comptabilisées non amorties de 6 040 200 \$ (2024 - 5 837 500 \$) font partie intégrale de l'évaluation actuarielle, ce qui équivaudrait à une obligation à titre des prestations de 13 754 100 \$ (2024 - 13 167 300 \$)

La méthode actuarielle utilisée était le service au prorata de la méthode des prestations accumulées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'évaluation était fondée sur certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, notamment les taux d'intérêt, les hausses de salaires et de traitements, le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de l'entreprise.

Le congé de maladie est un avantage non capitalisé. Les prestations sont versées sur le financement annuel en fonction de l'utilisation conformément aux contrats et aux exigences de financement.

---

### 7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Payable à RBC par versements mensuels variant de 2 538 \$ à 3 618 \$, incluant intérêt à des taux divers, amortie et échéant à diverses périodes se terminant en mars 2029. En garantie, l'entreprise a nanti des véhicules précis.	<u>10 781 696 \$</u>	<u>9 385 211 \$</u>

Les remboursements de capital nette de TVH et le solde des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition sont comme suit :

2026	4 697 192 \$
2027	3 708 676
2028	2 263 151
2029	<u>874 385</u>
	<u>11 543 404</u>
Somme représentant l'intérêt	<u>(761 708)</u>
	<u>10 781 696 \$</u>

---

### 8. Engagements

L'entreprise a conclu un contrat de neuf ans et demi avec Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc. pour la gestion des services ambulanciers d'EM/ANB au Nouveau-Brunswick à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Ce contrat prend fin le 31 mars 2027. Selon le contrat, EM/ANB est engagée à effectuer les paiements pour les coûts engagés par Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc. pour la gestion des services ambulanciers, une rémunération pour les indicateurs de performance clés et un paiement annuel au fonds de remplacement de l'actif et de l'amélioration du réseau. Les paiements requis sont susceptibles d'être ajustés conformément au contrat. Le montant total au cours de la prochaine année est estimé à 45 800 000 \$. Les paiements annuels totaux pour la durée restante du contrat n'ont pas encore été finalisés.

L'entreprise a conclu un contrat de dix ans avec Services de Santé Medavie Nouveau- Brunswick Inc. pour la

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

---

### 8. Engagements (suite)

contrat prend fin le 31 décembre 2027. Le contrat engage l'entreprise aux paiements pour les coûts encourus par Services de Santé Medavie Nouveau Brunswick Inc. dans la gestion du programme extra-mural avec des frais d'administration et une rémunération pour les indicateurs de performance clés. Les paiements requis peuvent faire l'objet d'un ajustement conformément au contrat. Le montant total au cours de la prochaine année est estimé à 3 426 000 \$. Les paiements annuels totaux pour la durée restante du contrat n'ont pas encore été finalisés.

L'entreprise a conclu divers accords d'installation concernant le programme Lien Santé NB. Les paiements minimaux au titre de la location pour les cinq années à venir sont les suivants :

2026	768 522 \$
2027	778 402
2028	699 692
2029	626 500
2030	564 475

---

### 9. Régime de retraite

Les employées sont membres d'un régime de retraite établi par la Province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick. La Province du Nouveau-Brunswick est responsable du financement de ce régime donc aucune provision n'est comprise dans les états financiers de l'entreprise pour les sommes du régime de retraite.

Les employées sont membres à un programme d'allocations de retraite. Sur une base annuelle, l'entreprise est financée par la province du Nouveau-Brunswick pour tout paiement d'allocation de retraite.

---

### 10. Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

La province verse des indemnités aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire NB administre les demandes d'indemnisation au nom de la province moyennant des frais pour la prestation de ce service. La responsabilité relative aux travailleurs accidentés est déterminée par de nombreuses méthodes d'estimation des versements à venir, dont la méthode des rentes, celle de l'évolution des sinistres et celle des réclamations globales. Les versements à venir sont ensuite actualisés afin de déterminer la valeur actuelle. Chaque ministère passe en charge les paiements d'indemnisation annuelle qui figurent en tant que charges opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnités effectivement versées, est déclaré par le gouvernement central.

---

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

---

### 11. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Le tableau suivant fournit des informations sur la valeur comptable des instruments financiers de la société par catégorie. L'exposition maximale au risque de crédit pour les actifs financiers correspondrait aux valeurs comptables indiquées ci-dessous.

Instrument financier	2025		2024	
	Amortis Coût / coût	Valeur réelle	Amortis Coût / coût	Valeur réelle
Argent comptant	<b>32 070 868 \$</b>	-	33 180 879 \$	-
Comptes à recevoir	<b>13 439 096</b>	-	2 912 110	-
Dû par la province du Nouveau-Brunswick	<b>17 138 377</b>	-	23 183 758	-
Créance sur le remplacement d'actifs	<b>4 136 034</b>	-	2 773 838	-
Dettes et comptes de régularisation	<b>(33 591 548)</b>	-	(33 010 199)	-
Dû par les Services de Santé Medavie Nouveau-Brunswick Inc.	<b>(4 090 406)</b>	-	298 551	-
Dû par la Province du New Brunswick	<b>(5 198 206)</b>	-	(9 317 092)	-
Obligation de location-acquisition	<b>(10 781 696)</b>	-	(9 385 211)	-

#### Gestion des risques

La société dispose d'un cadre de gestion des risques qui consiste en un suivi par la direction et une surveillance par le conseil d'administration régis par des politiques et des procédures en place pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques significatifs inhérents aux opérations commerciales qui pourraient avoir un impact négatif sur les objectifs et les stratégies de l'entreprise, entraînant une perte de revenus ou de capital. La société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la société si un débiteur ne s'acquitte pas de ses obligations. La société est exposée à ce risque en raison de sa trésorerie et de ses créances. La société limite également son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de grande qualité.

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

### 11. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Les créances sont principalement dues à des gouvernements et à des particuliers. L'entreprise évalue son exposition au risque de crédit en fonction de la durée de l'encours. Une provision pour dépréciation est constituée sur la base de l'expérience historique de la société en matière de recouvrement et des politiques de crédit approuvées. Pour l'année en cours et les années précédentes, la totalité de la provision pour dépréciation concerne les créances liées aux frais d'utilisation. Il n'y a pas eu de changement dans l'exposition au risque de crédit au cours de la période. Les montants impayés à la fin de l'année étaient les suivants :

	2025					
	Actuel	31-60 jours	61-90 jours	91-120 jours	Over 120 jours	Total
Comptes à recevoir	<b>2 261 307</b>	<b>924 459</b>	<b>945 558</b>	<b>1 273 859</b>	<b>8 033 913</b>	<b>13 439 096 \$</b>
Frais d'utilisation à recevoir	<b>557 455</b>	<b>24 540</b>	<b>(135 816)</b>	<b>379 793</b>	<b>19 904 532</b>	<b>20 730 504</b>
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	<b>15 886 303</b>	<b>10 243</b>	<b>6 189</b>	<b>6 071</b>	<b>1 229 571</b>	<b>17 138 377</b>
Montant à recevoir du Fonds de remplacement des actifs et d'amélioration des systèmes	<b>4 136 034</b>	-	-	-	-	<b>4 136 034</b>
Total	<b>22 841 099</b>	<b>959 242</b>	<b>815 931</b>	<b>1 659 723</b>	<b>29 168 016</b>	<b>55 444 011</b>
Moins la provision	<b>(557 455)</b>	<b>(24 540)</b>	<b>135 816</b>	<b>(379 793)</b>	<b>(19 904 532)</b>	<b>(20 730 504)</b>
Créances nettes	<b>22 283 644</b>	<b>934 702</b>	<b>951 747</b>	<b>1 279 930</b>	<b>9 263 484</b>	<b>34 713 507 \$</b>

	2024					
	Actuel	31-60 jours	61-90 jours	91-120 jours	Over 120 jours	Total
Comptes à recevoir	<b>2 828 340</b>	<b>653</b>	<b>12 859</b>	<b>131</b>	<b>70 127</b>	<b>2 912 110 \$</b>
Frais d'utilisation à recevoir	<b>201 468</b>	<b>250 182</b>	<b>130 862</b>	<b>255 077</b>	<b>18 221 552</b>	<b>19 059 141</b>
Montant à recevoir de Services de Santé Medavie NB	<b>298 551</b>					<b>298 551</b>
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	<b>13 298 755</b>	<b>655 272</b>	<b>1 458 014</b>	<b>406 712</b>	<b>7 365 005</b>	<b>23 183 758</b>
Montant à recevoir du Fonds de remplacement des actifs et d'amélioration des systèmes	<b>2 773 838</b>					<b>2 773 838</b>
Total	<b>19 400 952</b>	<b>906 107</b>	<b>1 601 735</b>	<b>661 920</b>	<b>26 656 684</b>	<b>48 227 398</b>
Moins la provision	<b>(201 468)</b>	<b>(250 182)</b>	<b>(130 862)</b>	<b>(255 077)</b>	<b>(18 221 552)</b>	<b>(19 059 141)</b>
Créances nettes	<b>19 199 484</b>	<b>655 925</b>	<b>1 470 873</b>	<b>406 843</b>	<b>7 435 132</b>	<b>29 168 257 \$</b>

---

# EM/ANB Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2025

---

### 11. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'entreprise ne soit pas en mesure d'honorer toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie lorsqu'elles arrivent à échéance. La société atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de fonds prévues par le biais d'une budgétisation approfondie. Le tableau suivant présente les échéances prévues, représentant les flux de trésorerie non actualisés de ses passifs financiers :

	2025			
	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes et comptes de régularisation	33 591 548 \$	- \$	- \$	- \$
Dû à la Province du New Brunswick	5 198 206	-	-	-
Dû à Services de Santé Medavie NB	4 090 406	-	-	-
Obligation de location-acquisition	4 269 460	5 651 272	860 964	-
<b>Total</b>	<b>47 149 620 \$</b>	<b>5 651 272 \$</b>	<b>860 964 \$</b>	<b>- \$</b>
				<b>53 661 856 \$</b>

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'année précédente dans l'exposition au risque ou dans les politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La société est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les taux d'intérêt applicables aux obligations de location-acquisition sont prescrits par les accords de prêt et ne sont pas sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

---

### 12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été ajustés pour se conformer aux changements dans la présentation de l'année en cours.

---

**EM/ANB Inc.**  
**Ambulance New Brunswick**  
**État des résultats et de l'excédent**

Exercice se terminant le 31 mars

**Budget**

**2025**

**2024**

**Recettes**

Allocation de fonds de la Province du Nouveau-Brunswick	<b>147 053 008 \$</b>	<b>167 193 200 \$</b>	<b>155 724 372 \$</b>
Facturation pour services d'ambulance (note 3)	<b>3 300 000</b>	<b>3 305 471</b>	<b>3 027 403</b>
Financement des immobilisations (note 2)	<b>731 000</b>	<b>2 026 889</b>	<b>780 672</b>

**151 084 008**      **172 525 560**      **159 532 447**

**Dépenses**

Services administratifs et autres services de soutien	<b>5 946 306</b>	<b>8 961 344</b>	<b>8 032 841</b>
Flotte	<b>8 384 978</b>	<b>8 636 121</b>	<b>8 490 988</b>
Installations	<b>6 678 443</b>	<b>6 888 024</b>	<b>6 439 288</b>
Amortissement	<b>4 500 000</b>	<b>7 068 762</b>	<b>7 098 457</b>
Intérêts	<b>-</b>	<b>465 846</b>	<b>360 634</b>
Ambulance aérienne	<b>11 127 665</b>	<b>9 962 485</b>	<b>7 808 924</b>
Services de soins cliniques	<b>3 931 568</b>	<b>5 744 177</b>	<b>4 481 887</b>
Ambulance terrestres	<b>106 484 048</b>	<b>116 770 606</b>	<b>111 361 851</b>
Frais de gestion de contrat	<b>-</b>	<b>3 265 000</b>	<b>2 764 006</b>
	<b><u>147 053 008</u></b>	<b><u>167 762 365</u></b>	<b><u>156 838 876</u></b>
Excédent d'exploitation annuel	<b><u>4 031 000</u></b>	<b><u>4 763 195</u></b>	<b><u>2 693 571</u></b>
Prestations de congé de maladie (note 6)	<b><u>-</u></b>	<b><u>(130 300)</u></b>	<b><u>(159 000)</u></b>
Excédent annuel	<b><u>4 031 000 \$</u></b>	<b><u>4 632 895 \$</u></b>	<b><u>2 534 571 \$</u></b>

Excédent, début de l'exercice	<b>6 251 715 \$</b>	<b>8 514 601 \$</b>
Affectation de l'excédent, recettes de facturation	<b>(3 305 471)</b>	<b>(3 027 403)</b>
Affectation de l'excédent	<b>(2 051 601)</b>	<b>(1 770 054)</b>
Excédent annuel	<b><u>4 632 895</u></b>	<b><u>2 534 571</u></b>
Excédent, fin de l'exercice	<b><u>5 527 538 \$</u></b>	<b><u>6 251 715 \$</u></b>

**EM/ANB Inc.**  
**Programme extra-mural**  
**État des résultats et de l'excédent**

Exercice se terminant le 31 mars

	Budget	2025	2024
<b>Recette</b>			
Allocation de fonds de la Province du Nouveau-Brunswick	<b>101 715 738 \$</b>	<b>119 950 104 \$</b>	<b>104 778 176 \$</b>
Financement des immobilisations (note 2)	<b>100 000</b>	<b>160 000</b>	<b>114 000</b>
	<b>101 815 738</b>	<b>120 110 104</b>	<b>104 892 176</b>
<b>Dépenses</b>			
Services administratifs et autres services de soutien	<b>8 079 234</b>	<b>14 753 723</b>	<b>14 284 090</b>
Flotte	<b>4 777 037</b>	<b>4 925 079</b>	<b>4 748 834</b>
Installations	<b>3 083 545</b>	<b>2 837 884</b>	<b>3 353 368</b>
Amortissement	<b>-</b>	<b>223 713</b>	<b>160 872</b>
Admission / Décharge	<b>3 810 004</b>	<b>5 338 993</b>	<b>4 995 147</b>
Assistant de réadaptation	<b>1 524 090</b>	<b>1 448 684</b>	<b>1 204 560</b>
Soins infirmiers	<b>52 006 777</b>	<b>59 995 561</b>	<b>51 332 415</b>
Thérapie respiratoire	<b>5 139 576</b>	<b>5 921 989</b>	<b>5 842 203</b>
Clinique de nutrition	<b>2 765 557</b>	<b>2 919 521</b>	<b>2 509 711</b>
Physiothérapie	<b>5 100 626</b>	<b>4 887 211</b>	<b>4 027 673</b>
Ergothérapie	<b>6 500 018</b>	<b>6 564 772</b>	<b>5 636 604</b>
Orthophonie	<b>1 743 280</b>	<b>1 430 896</b>	<b>1 274 865</b>
Travail social	<b>2 610 964</b>	<b>2 303 517</b>	<b>1 937 296</b>
Service de soins personnels	<b>1 245 769</b>	<b>1 312 470</b>	<b>1 297 346</b>
Frais administratifs	<b>3 329 261</b>	<b>3 846 070</b>	<b>3 111 078</b>
Frais de gestion de contrat	<b>-</b>	<b>1 446 867</b>	<b>(847 199)</b>
	<b>101 715 738</b>	<b>120 156 950</b>	<b>104 868 863</b>
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	<b>100 000</b>	<b>(46 846)</b>	<b>23 313</b>
Prestations de congé de maladie (note 6)	<b>-</b>	<b>(253 800)</b>	<b>(289 800)</b>
(Déficit) excédent annuel	<b>100 000 \$</b>	<b>(300 646) \$</b>	<b>(266 487) \$</b>
<b>Déficit, début de l'exercice</b>		<b>(9 148 305) \$</b>	<b>(8 811 633) \$</b>
Affectation de l'excédent		<b>(16 867)</b>	<b>(70 185)</b>
Déficit annuel		<b>(300 646)</b>	<b>(266 487)</b>
Déficit, fin de l'exercice	<b>(9 465 818) \$</b>	<b>(9 148 305) \$</b>	

**EM/ANB Inc.**  
**Lien Santé NB**  
**État des résultats et de l'excédent**

3 mois se terminant le 31 mars

**2025**

**2024**

**Recettes**

Subvention de financement de la Province du Nouveau-Brunswick	<b>10 300 182 \$</b>	6 190 750 \$
Financement des immobilisations (Note 2)	<b>1 041 598</b>	<b>671 061</b>
	<b><u>11 341 780</u></b>	<b><u>6 861 811</u></b>

**Dépenses**

Frais de bureau	<b>151 388</b>	139 268
Flotte	<b>13 604</b>	-
Installations	<b>917 961</b>	432 343
Amortissement	<b>128 449</b>	-
Systèmes d'information	<b>358 394</b>	457 481
Frais professionnels	<b>80 845</b>	40 989
Soins aux patients	<b>301 600</b>	344 911
Salaires et bénéfices	<b>7 301 960</b>	4 032 880
Téléphone et communications	<b>206 525</b>	104 809
Voyages et repas	<b>81 398</b>	67 261
Frais de gestion de contrat	<b>886 507</b>	<b>570 808</b>
	<b><u>10 428 631</u></b>	<b><u>6 190 750</u></b>

**Excédent annuel**

**913 149 \$**

**671 061 \$**

**Surplus, début de l'exercice** **671 061 \$** - \$

**Excédent annuel** **913 149** **671 061**

**Surplus, fin de l'exercice** **1 584 210 \$** **671 061 \$**



